

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-331 du 13 Août 1996

chargeant Monsieur N'DA Théophile,  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Administration Territoriale de l'intérim de  
Monsieur Assouma YAKOUBOU, Ministre de  
la Fonction Publique, du Travail et de la  
Réforme Administrative pour compter du  
Lundi 19 Août 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de  
l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du Lundi 19 Août 1996, Monsieur N'DA Théophile, Ministre de  
l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre  
de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de  
Monsieur Assouma YAKOUBOU.

Article 2.- : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 AOUT 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU.

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFPTRA-MISAT 4 SGG 4  
Autres Ministères 16 Départements 6 JORB 1.